

Bilan de l'affectation post-3^{ème} et post-2^{nde}

Affelnet lycée – Session 2019

Contenu

L'avant-propos.....	1
Généralités	2
I - La voie générale et technologique	3
1- Affectation en seconde générale et technologique	3
2- Affectation en première générale et technologique	3
II – La voie professionnelle.....	6
1 - Affectation en première année de CAP.....	6
2 - Affectation en seconde professionnelle.....	11
3 – Affectation en première professionnelle	15
4 - Apprentissage.....	15
III - Les passerelles.....	16
1- Réorientation et passerelles vers la voie professionnelle.....	16
2- Passerelles vers la voie générale et technologique	17

L'avant-propos

La réforme du lycée d'enseignement général et technologique donne aux élèves la possibilité de construire de façon progressive un parcours de formation personnalisé qui leur correspond.

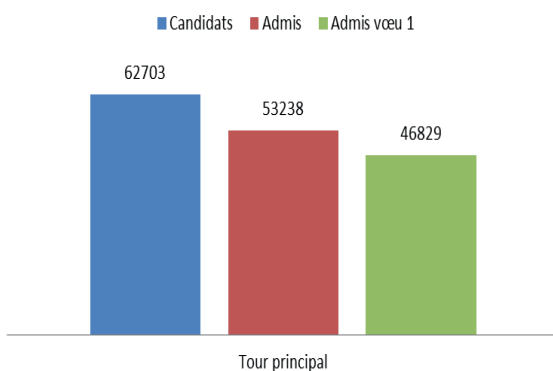
Dans le cadre des procédures d'orientation, l'élève de seconde générale et technologique et sa famille formulent des choix d'enseignement de spécialité dès lors qu'il souhaite intégrer une première générale.

Pour rappel, l'affectation des élèves en seconde générale et technologique, en première générale ou technologique, en seconde professionnelle, en première professionnelle et en première année de CAP dans une formation dispensée par le ministère de l'éducation nationale s'effectue par un logiciel appelé Affelnet. Les élèves peuvent émettre jusqu'à 5 vœux et se trouvent classés en fonction d'un barème. Les élèves se voient ensuite proposer une place sur la formation qui était la plus haute dans leur classement et dans laquelle ils atteignent la barre d'admission. Les formations publiques ou privées sous contrat du ministère de l'enseignement agricole sont aussi présentes sur Affelnet

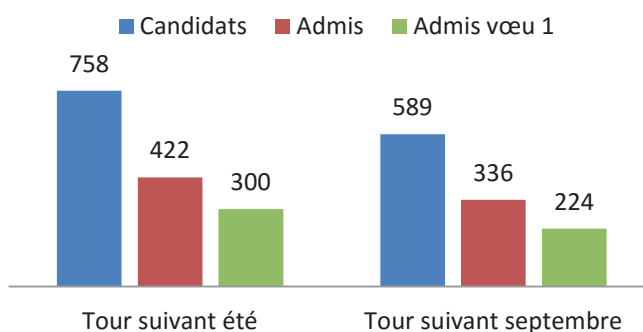
Généralités

Affelnet fonctionne par tour, avec un tour principal, qui est celui de l'affectation en juin et deux tours suivants (en été et en septembre). Les deux tours suivants concernent les élèves n'ayant pas eu de proposition pendant le tour principal, et voulant se repositionner sur des places vacantes de **seconde professionnelle ou première année de CAP**. Ce bilan porte principalement sur le premier tour, vous pouvez néanmoins retrouver une analyse du tour suivant dans les pages finales.

Répartition des candidats et admis au tour principal



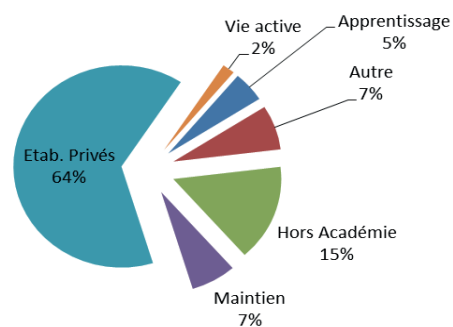
Répartition des candidats et admis aux tours suivants



62703 candidats ont participé à l'affectation par le biais du logiciel lors du tour principal de juin, tous niveaux confondus. 53238 candidats ont été admis sur une formation suite à ce tour, dont 46829 sur leur premier vœu.

98.5 % des admissions se font par le biais du tour principal. Cependant deux « tours suivants » existent pour les candidats n'ayant pas eu d'admission en juin, respectivement au mois de juillet et au mois de septembre. Au mois de juillet, 758 élèves se sont portés candidats. Au mois de septembre, ils ont été 589 à le faire, soit 424 de moins que l'an dernier.

Répartition des vœux dits de "recensement"



Sur les 62703 candidats, 6457 (10.3%) ont émis des vœux dits de recensement. Ces vœux ne peuvent pas faire l'objet d'une admission et sont indiqués juste à titre informatif. Dans cette catégorie de vœux, 64% des candidats signalaient un départ vers un établissement privé, 5% une formation en apprentissage et 15% une formation hors académie.

Parmi l'ensemble des candidats, le contingent le plus volumineux était celui des élèves de 3^{ème} générale, 49.6 % suivi de celui de seconde générale et technologique, 3,5%. Les élèves de seconde professionnelle représentaient quant à eux 9.86%, enfin la dernière population significativement importante était celle de 3^{ème} prépa-pro ou agricole, avec 3.7%. Les autres populations représentaient pour chacune, moins de 2% des candidats.

D'un point de vue départemental, comme pour l'an dernier, le département de l'Hérault est celui qui compte le plus grand nombre de candidats, (40.3%). Suivent ensuite le département du Gard avec 25.78%, les Pyrénées-Orientales, (16.3%), puis l'Aude (1.35%) et enfin la Lozère (2.2%)

I - La voie générale et technologique

1- Affectation en seconde générale et technologique

a) Constat général

Depuis la rentrée 2019, la classe de seconde a subi des changements dans les enseignements qui la composent et qui sont en lien avec "la réforme du bac 2021".

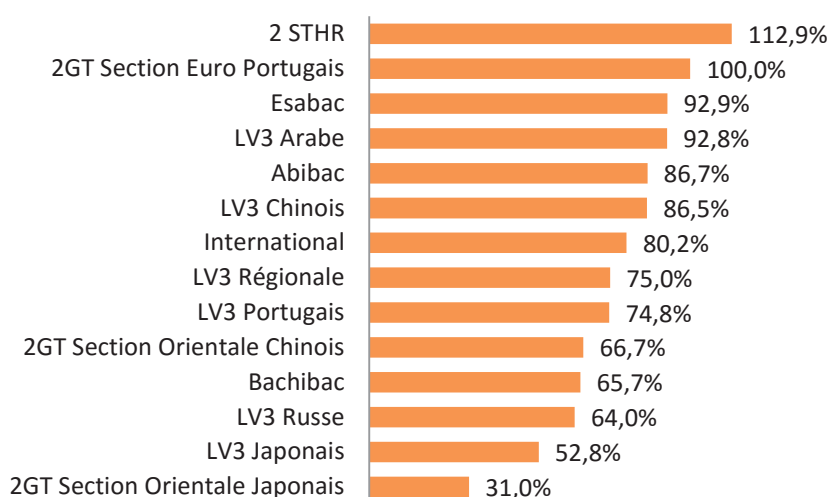
La classe de seconde générale et technologique comporte des enseignements communs à tous les élèves qui peuvent choisir de suivre des enseignements optionnels. Elle est conçue pour permettre aux élèves de consolider et d'élargir leur maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture afin de réussir la transition du collège au lycée. Elle les prépare à déterminer leur choix d'un parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat général ou technologique dans l'objectif d'une poursuite d'études supérieures réussie et de leur insertion professionnelle.

Elle associe : des enseignements communs, des enseignements optionnels. Les élèves peuvent choisir au plus deux enseignements optionnels (un parmi les enseignements optionnels généraux, et un parmi les enseignements optionnels technologiques). Une seconde spécifique est conservée : la seconde "sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration" (STHR).

La règle veut que chaque élève candidat à une seconde générale et technologique puisse être affecté sur son lycée de secteur. Cependant, parmi les enseignements optionnels de LV3 proposés en seconde générale, certains sont plus rares et ne peuvent pas toujours accueillir l'ensemble des candidats qui souhaitent les suivre. Ils font dans ce cas, sur Affelnet, l'objet d'un vœu spécifique. De la même façon, certaines sections européennes et orientales et internationales ainsi que la seconde spécifique STHR, dérogent au principe du recrutement sur sectorisation et ont donc des taux d'admission très divers.

La seconde STHR est celle qui enregistre le taux d'admission le plus élevé, puisque l'ensemble des candidats qui l'ont placée en premier vœu ont obtenu une admission, ainsi qu'un certain nombre de candidats qui ne l'avaient pas mise en premier vœu, amenant cette formation à avoir un taux d'admission de 113% ! Les taux sont beaucoup plus faibles par exemple pour le japonais- section orientale (31%), le russe (64%), le portugais (74.8%) ou encore la LV3 régionale (75%)

Taux d'admission sur les 2GT à capacité limitée



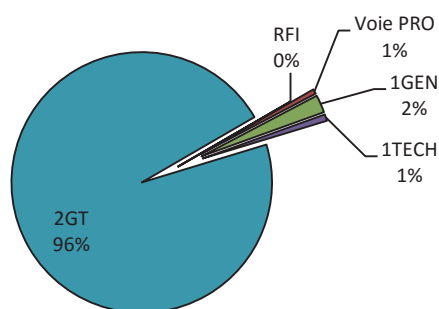
Par contre, on s'aperçoit que les taux sont beaucoup plus élevés pour des formations de types préparatoires au double bac, comme ESABAC (bac français et bac italien) où le taux est à 92.9% et l'ABIBAC (bac français et allemand), où il est 86.7%. C'est le BACHIBAC (bac français et espagnol) qui a le taux le plus bas, à 65.7%.

2- Affectation en première générale et technologique

a) Constat général

17631 élèves ont été admis en première générale ou technologique cette année. Cela représente une baisse de **383** admis par rapport à l'année dernière.

Répartition des admis en 1GT



Parmi les candidats, la proportion d'élèves issus d'une 2GT est de 96%. Suivent ensuite 2% pour les candidats issus d'une première générale et 1% de candidats issus d'une première technologique. Par rapport à l'année 2018, on note une augmentation de 1 point du nombre d'admis issus de 2GT.

b) Focus sur les candidats de seconde générale et technologique

Les élèves de seconde générale et technologique représentent 96% des admis en première générale et

technologique, soit 16892 élèves. Au total, cette année 18919 élèves de 2GT ont émis des vœux sur Affelnet et 17858 ont obtenu une admission. 697 se retrouvent en situation de maintien et 584 rejoignent la voie professionnelle.

Sur les 18919 élèves 88% demandaient une première générale ou une première technologique. Si le niveau de demandes (24%) s'est maintenu pour les premières technologiques par rapport à l'année passée, on remarque une augmentation des demandes pour la première générale, 64% cette année contre 60% en 2018.

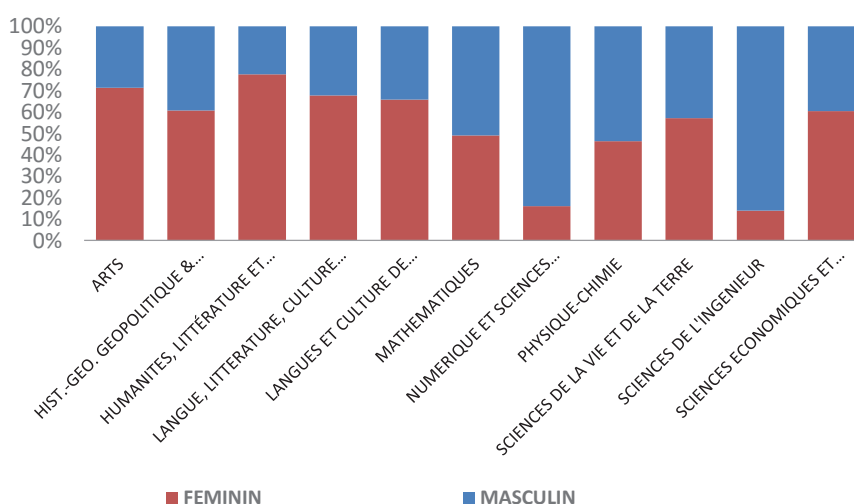
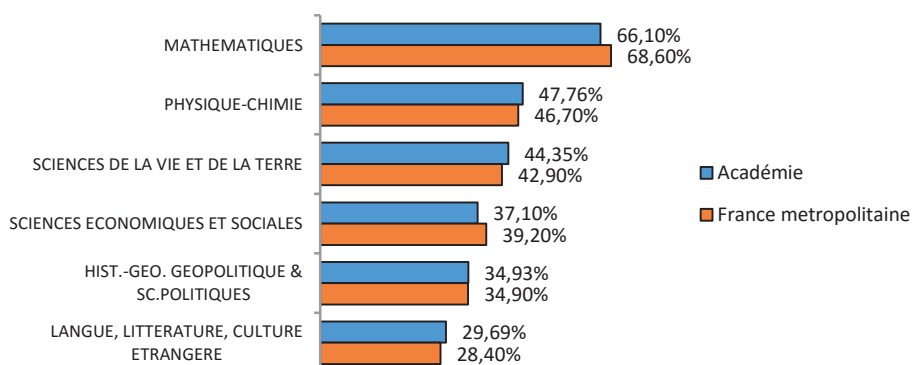
On peut observer également une légère baisse des demandes de maintien (3% contre 3.9%), ainsi que des réorientations/passerelles (5% contre 6.3%).

Côté admission, la part des élèves accédant à une première générale s'élève à 67.3%, soit 12143 candidats. Alors que la part des élèves accédant à une première technologique s'élève à 25.73%, soit 4596 candidats.

Les 12143 élèves admis en première générale ont eu à choisir trois enseignements obligatoires de spécialité en plus des matières de tronc commun et des deux langues obligatoires.

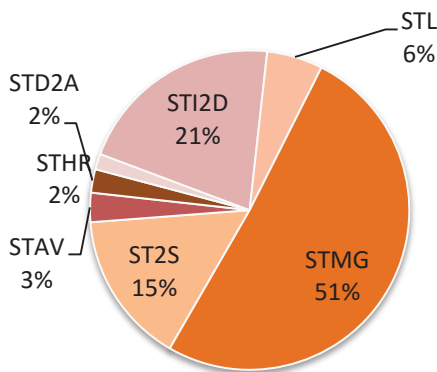
Sur le constat de rentrée on note que 66% d'entre eux ont choisi d'étudier les mathématiques, 48% la physique chimie, 44.5% les sciences de la vie et de la terre, 37.1% les sciences économiques et sociales, 34.9% l'histoire géographique et 29.7% les langues, littérature et cultures étrangères.

Ces choix d'enseignements sont également différents selon le sexe. Ainsi, les enseignements « scientifiques » ont plus souvent été choisis par les garçons que par les filles. C'est le cas des sciences numériques et informatiques (83.42%) ou de sciences de l'ingénieur (86.85%). A l'inverse, les



enseignements de langues-littérature ou d'histoire-géographie sont plus choisis par les filles respectivement à 60.8% et 77.95%

La combinaison d'enseignements la plus choisie est scientifique : mathématiques, physique-chimie et SVT qui regroupe 29% des élèves de première générale.



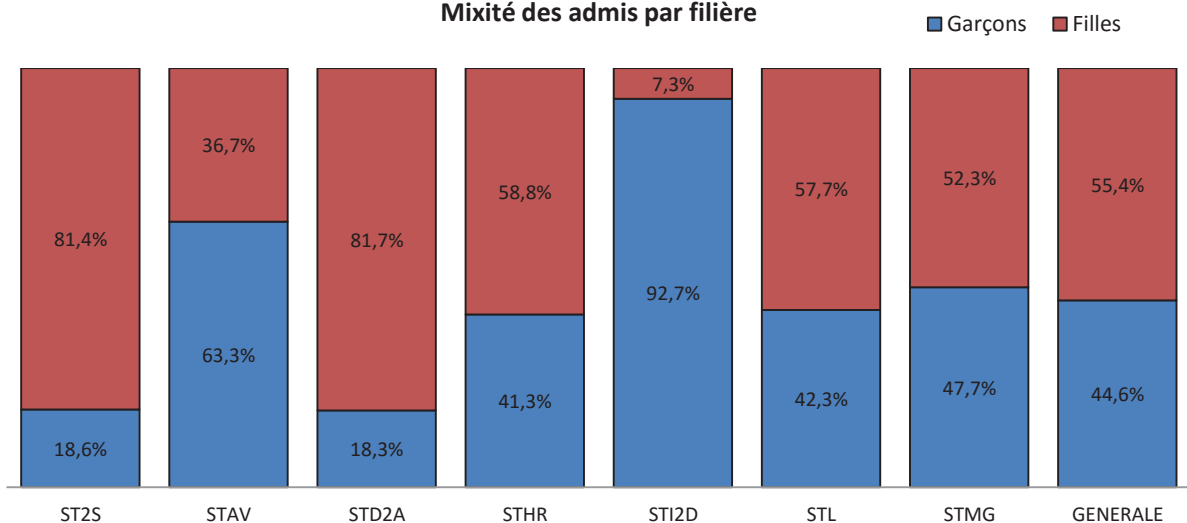
En ce qui concerne la répartition dans la voie technologique, la situation est assez similaire à 2018 et la part des admis se répartit de la façon suivante : pour la 1^{ère} STAV : 3%, pour la 1^{ère} STL : 6%, pour la 1^{ère} STHR : 2%, pour la 1^{ère} STD2A : 2%, ST2S : 15%, pour la 1^{ère} STI2D : 21% et pour la série la plus demandée et obtenue par les candidats à savoir la filière STMG : 51%

c) Constat par genre

Les admis en 1^{ère} technologique sont en majorité des filles à (55.4%), comme cela était déjà le cas l'année précédente. L'écart continue à se creuser cette année puisque la part des filles était de 54% en 2018.

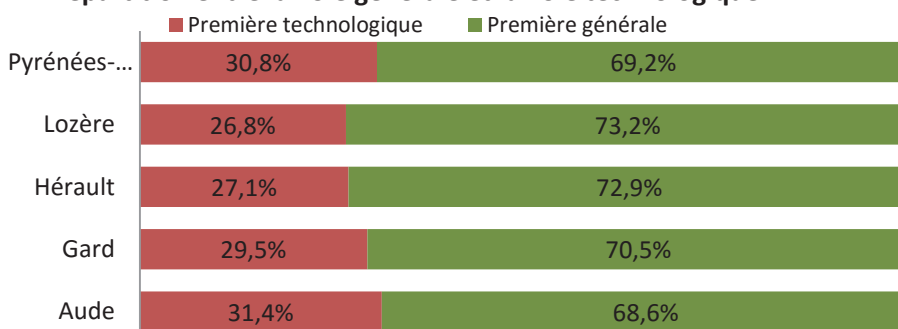
On peut observer des différences notables pour chaque série. Certaines séries admettent une nette majorité de filles, c'est le cas de la 1^{ère} ST2S (81.4%). Par contre en 1^{ère} STI2D les garçons sont admis en grande majorité (à 92.7%). Pour les autres séries, les écarts sont moins importants, la filière STAV présente une légère majorité d'admis garçons avec 63.3% Dans les séries STL et STMG la mixité est plutôt présente même si l'on observe une légère prédominance des filles (57.7% en STL et 52.3% en STMG).

Mixité des admis par filière



d) Comparaison départementale

Répartition entre la voie générale et la voie technologique



Lorsque les élèves obtiennent une affectation dans les voies générale ou technologique, ils s'orientent en majorité vers la voie générale, et ce dans l'ensemble des

départements de l'académie. Le département de la Lozère est celui pour lequel l'écart est le plus important, puisque 73.2% des candidats admis en première le sont dans la voie générale, situation très proche de celle observée dans l'Hérault (72.9%)

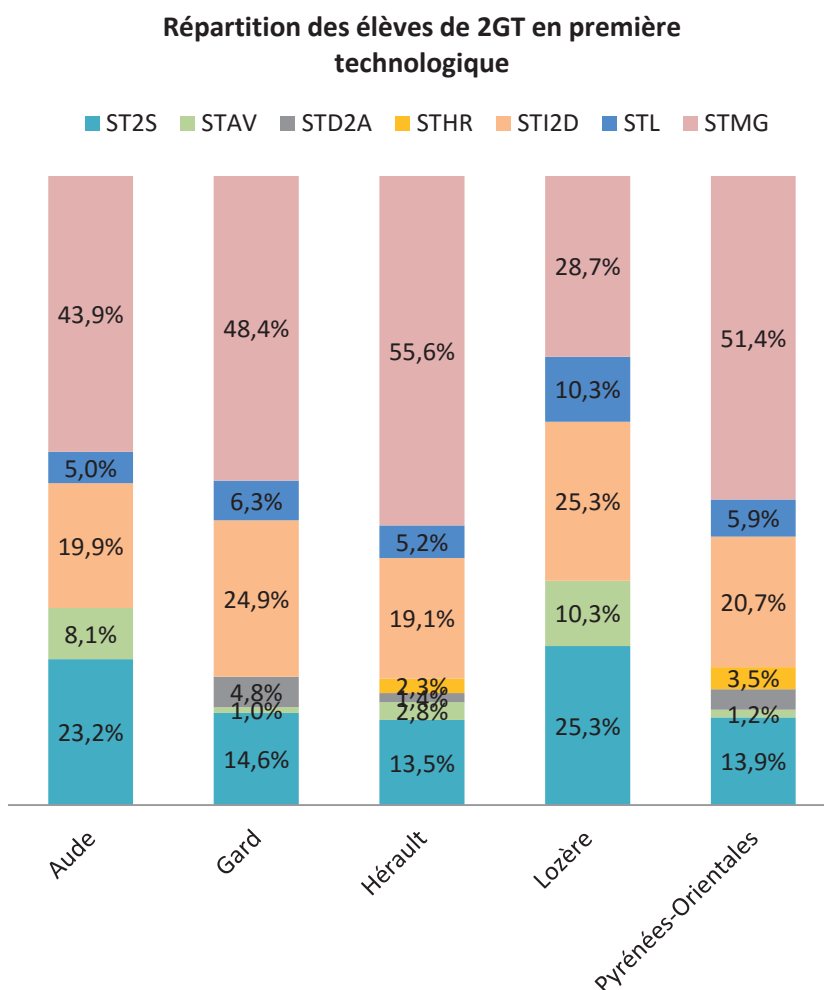
Quant aux autres départements ils se situent dans une fourchette allant de 68.6 à 69.2%

En ce qui concerne les séries technologiques, on constate des répartitions différentes en fonction du département, ceux-ci n'ayant pas tous les mêmes structures d'accueil.

La filière la plus obtenue par les candidats est la série STMG. Dans l'Hérault, cela représente 55.6% des admis en première technologique mais il existe des différences significatives avec les départements de l'Aude (43.9%) et plus encore de la Lozère (28.7%).

Les départements de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées-Orientales ont les effectifs les plus importants et ils présentent des profils similaires, au niveau des séries les plus courantes : STMG, STL, ST2S et STI2D. L'Aude a un profil assez proche pour les STI2D mais plus spécifique pour les séries STAV et ST2S, avec des pourcentages d'admis plus important que dans les autres départements (respectivement 8.1% et 23.2%).

La Lozère présente un profil atypique qui peut s'expliquer par la taille réduite de ses effectifs.



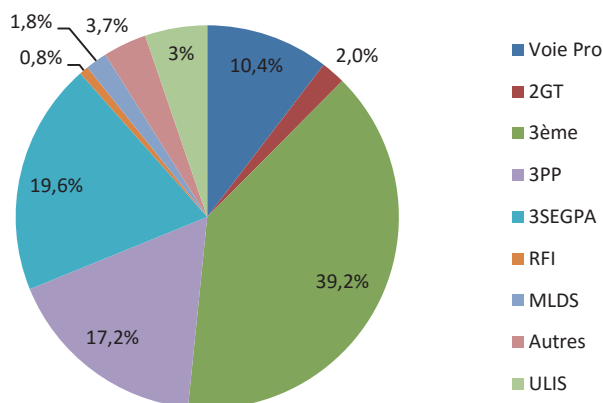
II - La voie professionnelle

1 - Affectation en première année de CAP

a) Constat général et taux d'attractivité

4703 élèves ont émis un premier vœu pour intégrer une première année de CAP, 2509 y ont été admis, ce qui représente un taux d'admission de 54.4%. Parmi les candidats, on retrouve 32.1% d'élèves en provenance d'une 3^{ème} générale. Ils représentaient 37.9 % des candidats en 2018. Les deux autres grandes catégories de candidats sont les élèves venant d'une 3^{ème} SEGPA : 19.6 % et les élèves de 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel (Prépa-pro) : 17.2%. Le profil des candidats de cette année ressemble à celui observé l'année précédente.

Répartition des vœux n°1 en CAP



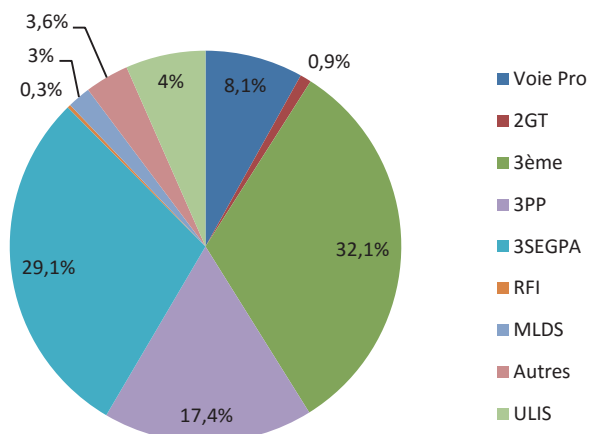
Les 2559 admis ne présentent pas le même profil que celui des candidats, les taux d'admission variant en fonction de la classe d'origine. Ainsi les candidats de 3^{ème} SEGPA ont un taux d'admission supérieur à 100%, cela signifiant que des candidats qui n'avaient pas mis le CAP sous statut scolaire en 1^{er} vœu ont obtenu une admission sur ce type de formation. De ce fait, alors qu'ils représentaient 16.6% des candidats, ils représentent 29.11% des admis. A l'inverse, les élèves issus de 3^{ème} générale qui représentent plus de 42.65% des candidats, ne représentent plus que 32.1% des admis Si l'on compare à l'an dernier, le taux d'admission de cette

population a augmenté, passant de 57.3% à 63.8%. On peut remarquer également, que cette population de 3^{ème} constitue la plus grande partie des candidats pour les vœux en CAP. Cela peut paraître quelque peu étonnant dans la mesure où l'on attend ici, plutôt d'autres populations (3^{ème} PPRO, SEGPA).

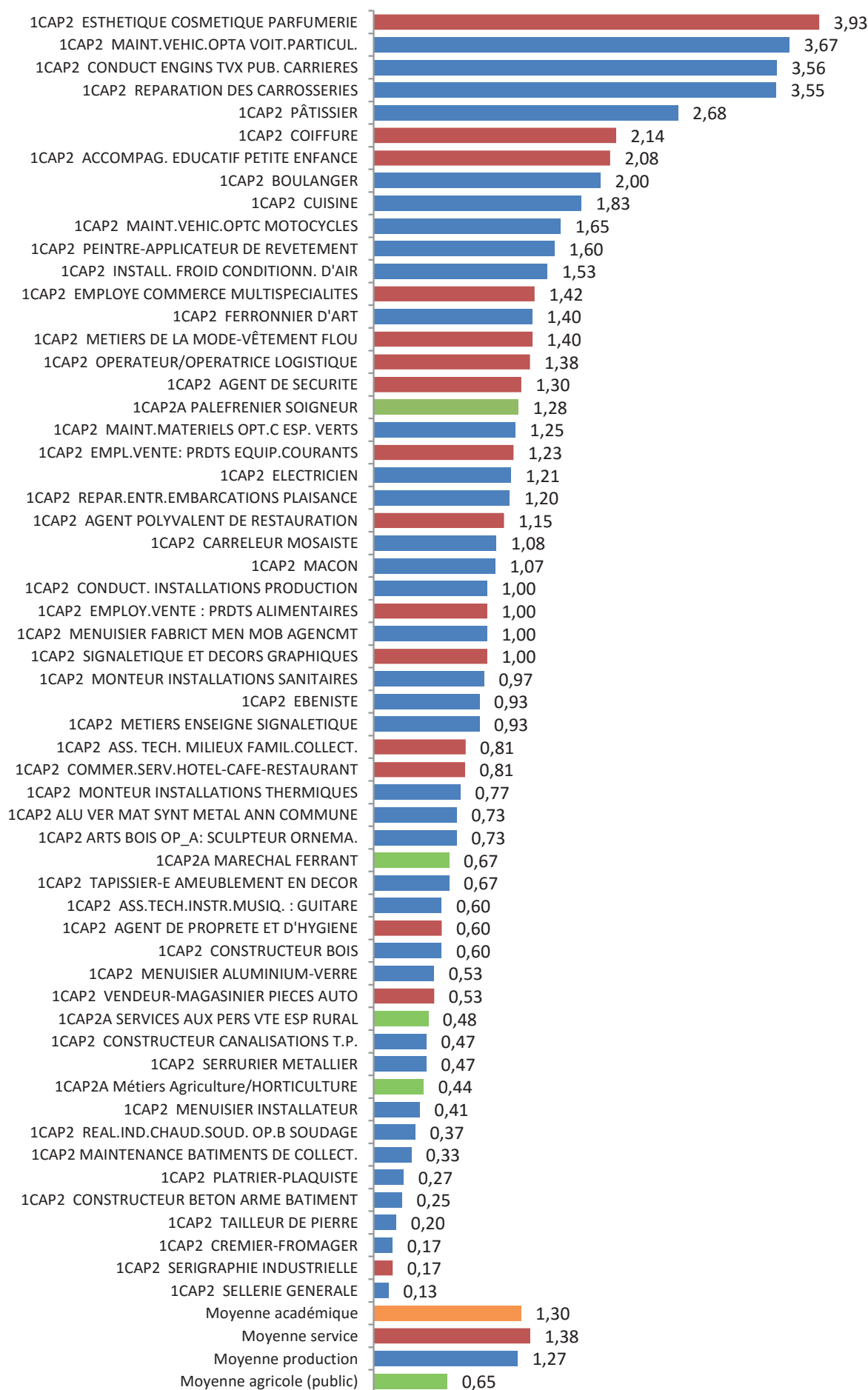
Indépendamment des formations agricoles qui enregistrent environ 0.65 candidature pour une place en moyenne dans l'académie, les autres CAP (éducation nationale) enregistrent 1.3 candidature pour une place.

En examinant de plus près, on constate un indice d'attractivité des formations du secteur des services, de l'ordre de 1.38, alors qu'il est de 1.27 pour les formations du secteur de la production. Cela reste un taux moyen, car à l'intérieur de chaque secteur on observe certaines disparités. Par exemple, le secteur de la production attire beaucoup de candidats sur les CAP en mécanique automobile (3.67) et en réparation des carrosseries (3.55), alors que les CAP crémier-fromager (0.17) et sellerie générale (0.13) attirent peu de candidatures. Ainsi sur les 10 formations les plus demandées, 7 formations sont rattachées au secteur de la production, et à l'inverse on en trouve également 7 parmi les 10 formations les moins demandées. Sur 35 formations dans le secteur de la production, 21 ont un indice d'attractivité inférieur à 1. En ce qui concerne les formations du secteur des services, sur 14 formations 9 ont un taux d'attractivité supérieur à 1. Les formations les plus demandées sont celles en lien avec le soin à la personne (esthétique cosmétique 3.93 ; coiffure 2.14 et accompagnement éducatif à la petite enfance 2.08)

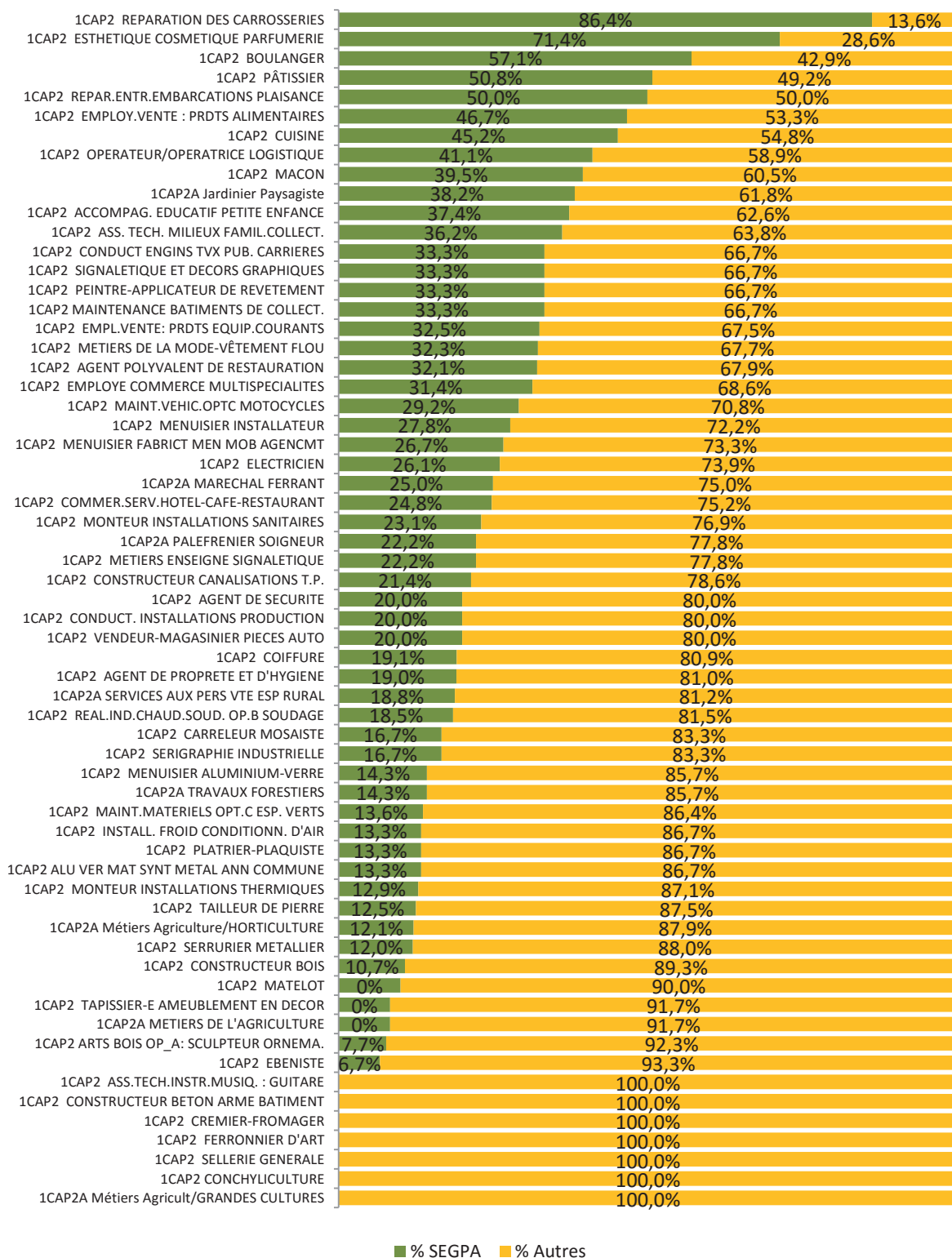
Répartition des admis en CAP



Indice d'attractivité à l'entrée en première année de CAP



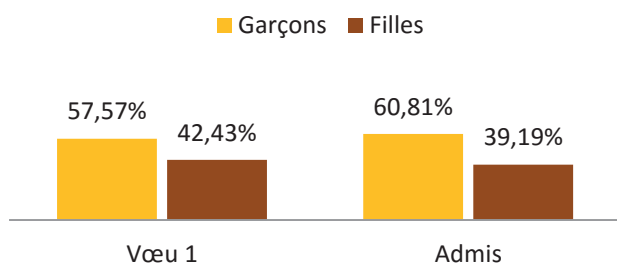
Les élèves de 3^{ème} SEGPA admis en 1^{ère} année de CAP représentent 29.11% des admis, soit un taux quasi similaire à celui de 2018. Comme les années précédentes, les élèves de 3^{ème} SEGPA ne sont pas présents dans l'ensemble des formations de façon homogène. Ainsi, les CAP en réparation des carrosseries et esthétique cosmétique parfumerie accueillent respectivement 86.4 et 71.4% d'élèves issus de SEGPA dans leurs rangs, alors qu'à l'inverse les CAP constructeur béton armé et le CAP crémier-fromager n'en accueillent aucun. Au total, 20 formations sur 52 reçoivent un nombre de candidats issus de 3^{ème} SEGPA égal ou supérieur à leur moyenne d'admission académique.



a) Constat par genre

Les candidats à une première année sont majoritairement des garçons (57.6%). Cela était déjà le cas les années précédentes, même si on observe une légère baisse par rapport à 2018 (58,1%). Leur poids augmente à l'admission puisqu'ils représentent 60.8% des admis.

Répartition des vœux n°1 et admis en fonction du genre



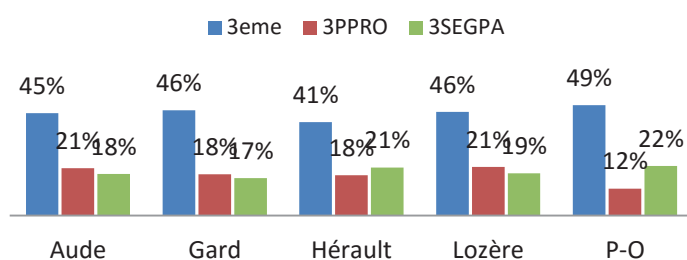
Il existe cependant des différences significatives en fonction du secteur d'activités.

Ainsi les formations agricoles et celles du secteur des services reçoivent plus de candidatures féminines que masculines, celles-ci représentant respectivement 52.14% et 62.43% des candidats. À l'inverse dans le secteur de la production, les garçons représentent 84.28% des candidats. Leur part parmi les admis est encore plus importante puisqu'elle se situe à 86.28%.

b) Constat interdépartemental

L'analyse départementale laisse entrevoir des différences significatives concernant la population issue de 3^{ème} générale entre les P.O. (48.6%) d'un côté et l'Hérault (41.1%) de l'autre. La situation est assez similaire à l'an dernier.

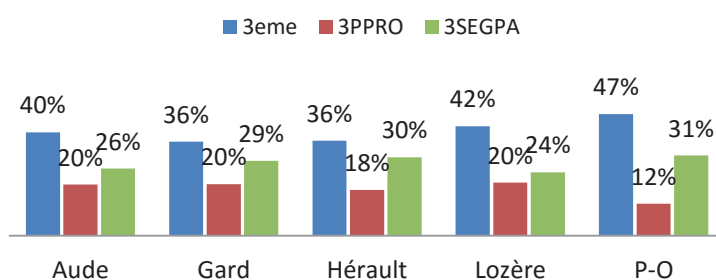
Profil des premiers vœux



Les Pyrénées-Orientales se distinguent également par un pourcentage de candidats de 3^{ème} prépa-pro ou agricole plus faible (11.9%) que dans les autres départements, alors que le Gard se distingue par rapport au faible pourcentage de candidats issus d'une 3^{ème} SEGPA (16.5%). Les élèves issus de SEGPA voient leur part augmenter parmi les admis dans l'ensemble des départements.

Concernant les élèves issus de 3^{ème} générale, leur part parmi les admis augmente par rapport à l'an dernier, sauf en Lozère. (Notons néanmoins que la Lozère est le département avec les viviers les plus faibles, ce qui contribue à des variations de données pas forcément significatives) mais reste en deçà de leur part parmi les candidats, puisqu'il est le plus important.

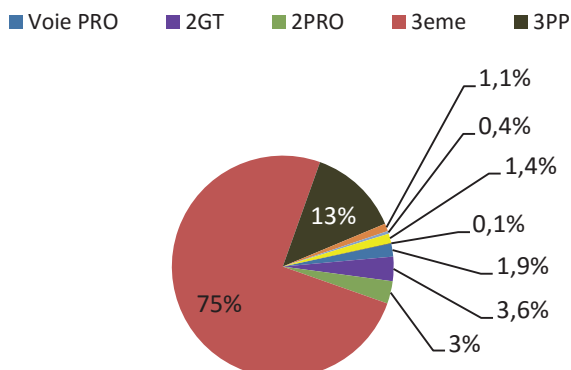
Profil des admis



2 - Affectation en seconde professionnelle

a) Constat général et taux d'attractivité

Répartition des premiers vœux en 2nde PRO



La majorité des candidats était des élèves de 3^{ème} générale (75.06%). Leur proportion a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière où ils représentaient 74.7% des candidats. Les élèves de 3^{ème} prépa-pro ou agricole, qui représentaient 12.7% des candidats en 2018 en représentent 13.23% cette année. La part des candidats en réorientation depuis une seconde générale et technologique est en légère baisse avec 3.56%, tout comme celle des candidats qui étaient déjà en seconde professionnelle : 3.28%.

La répartition des admis est proche de celle des candidats, on constate seulement une légère hausse de la part des 3^{ème} générale, 74.98% et une augmentation de la part des 3^{ème} prépa-pro ou agricole, 14.57%.

Pour les élèves en réorientation depuis une 2GT, le taux d'admission atteint les 72%, alors que les élèves déjà inscrits en seconde professionnelle ont un taux d'admission de 92.7%.

Les profils d'admis diffèrent cependant en fonction des formations de l'éducation nationale ou de l'agriculture. Ainsi, dans les formations agricoles, les candidats issus d'une 3^{ème} prépa-pro ou agricole représentent 12.2% des admis, alors qu'ils en représentent 15% sur les formations de l'éducation nationale. Symétriquement, on retrouve une différence significative dans la part des élèves de 3^{ème} générale, qui sont 77.1% dans les formations agricoles contre 61.6% sur celles de l'éducation nationale.

L'attractivité des formations, que ce soit entre secteurs ou même au sein d'un secteur d'activité, varie fortement. Ainsi si le secteur de la production attire en moyenne 0.87 candidat pour une place, les formations comme « boulanger-pâtisseries » ou l'aéronautique enregistrent plus de 2 candidats pour une place, respectivement 2.71 et 2.50. À l'inverse, la formation en « métiers et art de la pierre » a un indice d'attractivité de seulement 0.13.

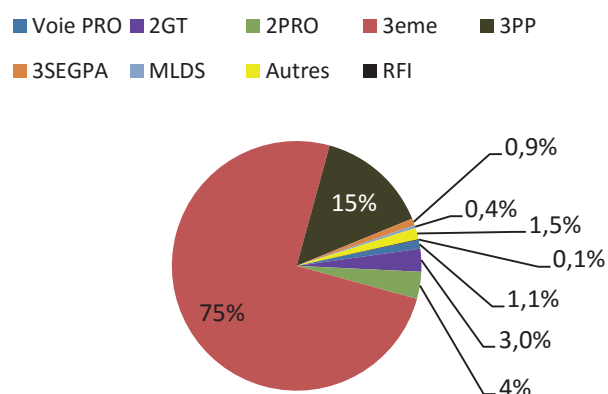
Le secteur des services attire en moyenne plus de candidats que celui de la production, avec un indice d'attractivité de 1.74. Dans cette configuration, 5 formations possèdent des indices d'attractivité supérieurs à 2 et l'on remarque que, toujours pour ces formations, l'indice d'attractivité est largement supérieur à 3,

7958 élèves ont émis au moins un vœu pour rejoindre une seconde professionnelle. 6 891 y ont été admis, ce qui représente un taux d'admission de 86.5%, soit un taux plus élevé que l'année passée, (82.3.).

Sur ces 7958 candidats pour une formation à temps plein, 554 s'étaient positionnés sur une seconde professionnelle agricole. 96.2% des candidats à une seconde professionnelle agricole ont obtenu une admission alors que sur les formations de l'éducation nationale, le taux d'admission est de 85.2%.

La majorité des candidats était des élèves de 3^{ème}

Répartition des admis en 2nde PRO



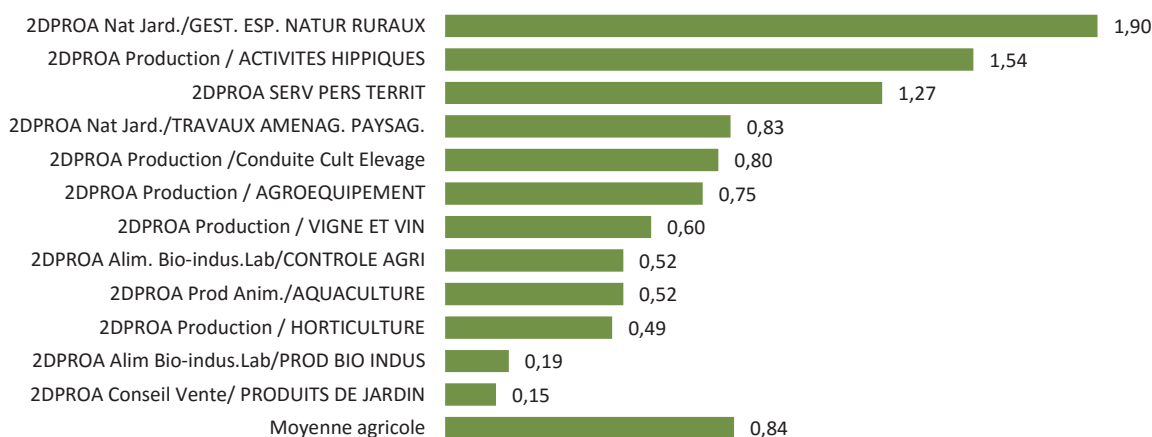
notamment pour deux formations : photographie avec 3.53 et prothésiste dentaire avec 3.80 candidats pour une place. À l'inverse, la formation la moins demandée est également rattachée au secteur des services, à savoir la 2^{nde} « hygiène, propreté, stérilisation » qui a un indice d'attractivité de 0.07, identique à l'an passé.

Enfin, le secteur agricole recueille en moyenne 0.84 candidature pour une place. Ici encore, on note des différences significatives en fonction des formations, la seconde « Nature, Jardins, Paysage, Forêt » reçoit 1.90 candidature pour une place, alors qu'à l'inverse la seconde « conseil vente en produits de jardin » n'attire que 0.15 candidature pour une place. Cet indice d'attractivité ne concerne que les formations publiques, néanmoins les formations agricoles privées effectuent aussi leur recrutement via le logiciel Affelnet.

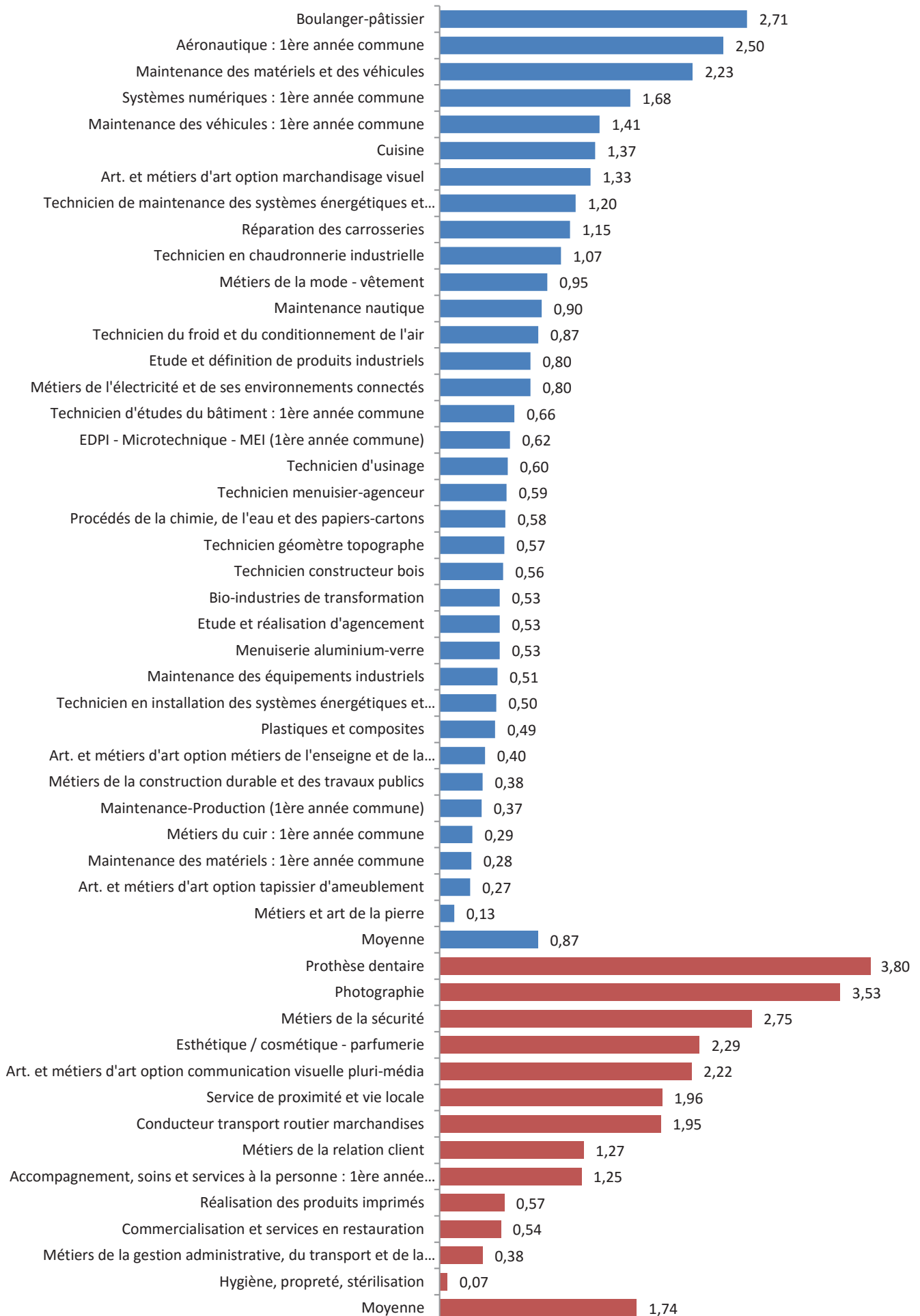
La formation la plus demandée parmi les formations privées est la seconde professionnelle « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin » qui reçoit 1.82 candidature pour une place.

Comparativement à l'année 2018, l'indice d'attractivité du secteur de la production est resté stable à 0.9 candidat pour une place, alors qu'il se tend pour celui des services (1.74 contre 1.18 l'an dernier) Celui du secteur agricole de 0.99 à 0.84 candidat pour une place en 2019.

Indice d'attractivité en seconde professionnelle agricole publique



Indice d'attractivité à l'entrée en seconde professionnelle



b) Constat par genre

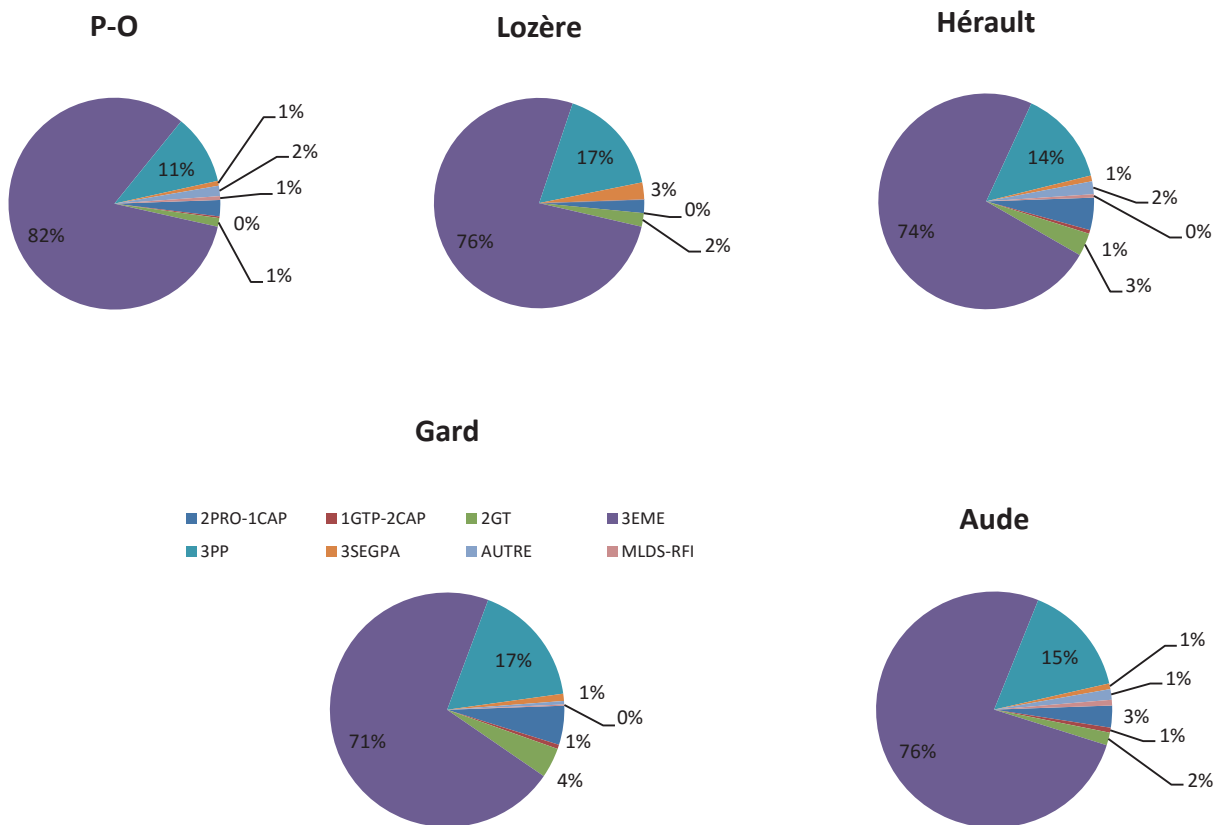
À l'entrée en seconde professionnelle, 57.57% des candidats sont des garçons, pourcentage qui augmente à 60.8% parmi les admis. C'est dans le bac professionnel "étude et réalisation d'agencement » que l'on remarque un taux correspondant à une mixité totale entre filles et garçons

c) Constat interdépartemental

Le taux d'admission moyen en seconde professionnelle est de 86.5%

Le département des Pyrénées-Orientales est celui qui connaît le taux d'admission le plus bas, à 80.1%. Le département du Gard possède un taux remarquable de 90.8%. Seule la Lozère se démarque avec un taux d'admission au-dessus des 100%, signifiant que le nombre d'admis est supérieur au nombre de candidats l'ayant positionnée en premier vœu.

Les profils des admis affichent également de légères différences. On peut noter que les candidats de 3^{ème} générale sont plus présents dans les Pyrénées-Orientales (82%) que dans les autres départements alors qu'à l'inverse les 2GT y sont les moins nombreux (1%).



3 – Affectation en première professionnelle

a) Constat général

6878 élèves ont été candidats à une admission en première professionnelle. Sur ce total, 6223 ont eu une proposition d'admission, soit un taux d'admission de 90.5%.

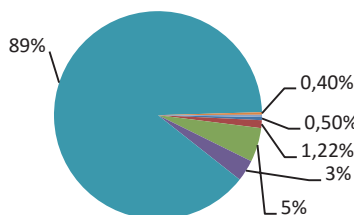
Parmi les candidats, 79.38% provenaient d'une seconde professionnelle, 10% avaient effectué une scolarité en seconde ou première générale et technologique et 8.1% étaient issus d'une terminale CAP.

À ces trois types de parcours, s'ajoutaient des candidats ayant déjà effectué une première professionnelle (2%) ainsi que des élèves venant de tous autres types de parcours (1%).

Si l'on regarde de près le profil des admis, on observe un pourcentage très important d'élèves issus de seconde professionnelle, ce qui est assez logique puisqu'ils ont une priorité pour continuer leur cursus (vœu filière). Ainsi, 88.9% des admis proviennent de seconde professionnelle. Le taux d'admission de ces élèves est de 100%.

Répartition des admis

■ 1GT ■ 1PRO ■ 2CAP ■ 2GT ■ 2PRO ■ AUTRE ■ RFI



b) Constat par genre

L'observation de la répartition des candidats et des admis en fonction du genre et du secteur d'activité, montre un réel déséquilibre entre le secteur de la production et celui des services

Dans la production, la grande majorité des candidats et des admis sont des garçons (respectivement 86.8% et 87.3%). Dans le secteur des services, la situation inverse se produit - dans une moindre mesure- avec une dominante fille, que ce soit au niveau des candidatures (59.8%) ou au niveau des admis (61.5%).

Les chiffres observés sont assez similaires à ceux observés l'année dernière. On note cependant une légère augmentation des garçons admis dans le secteur de la production.

De manière générale, on observe une proportion de garçons (63%) supérieure à celle des filles (36.5%), que l'on s'intéresse aux candidats à l'entrée en première professionnelle ou à la répartition des admis. Les garçons représentent 62% des admis contre 39% de filles. Cette situation est logique puisque l'on retrouve la première répartition observée à l'entrée en seconde professionnelle.

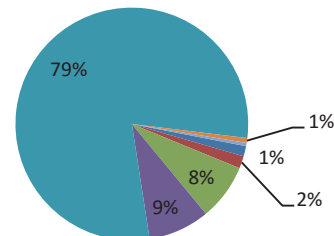
4 - Apprentissage

1930 élèves ont émis un premier vœu de recensement vers une formation en apprentissage. Si 16.2% ont effectué un vœu d'apprentissage sans précision de niveau, 74% ont fait un vœu vers un CAP et 8.1% pour une entrée en seconde professionnelle.

52% des candidats proviennent d'une classe de 3ème générale, 16.9% d'une classe de 3ème prépa-pro et 7% d'une classe de 3ème SEGPA. Les parts respectives des élèves de 3^{ème} générale et 3^{ème} SEGPA ont ainsi baissé

Répartition des premiers vœux

■ 1GT ■ 1PRO ■ 2CAP ■ 2GT ■ 2PRO ■ AUTRE ■ RFI



En ce qui concerne les autres types de classes dont sont issus les élèves, on peut dire que l'admission en première professionnelle est plus difficile, puisqu'elle dépend des places vacantes. Ainsi, le taux d'admission des élèves de seconde année de CAP n'est que de 61.3% et celui des élèves de seconde générale et technologique de 35.3%.

La situation des élèves de seconde générale et technologique sera plus amplement analysée dans la partie consacrée aux parcours passerelles.

De ce fait, la part des candidats de terminale CAP et de 2GT reste relativement marginale dans la part des admis et se porte respectivement à 5% et 3%.

légèrement. Quant aux élèves déjà présents dans des formations post-collège, on en retrouve 7.6% issus de seconde générale et technologique, 6.3% de seconde professionnelle et 4.4% de terminale CAP.

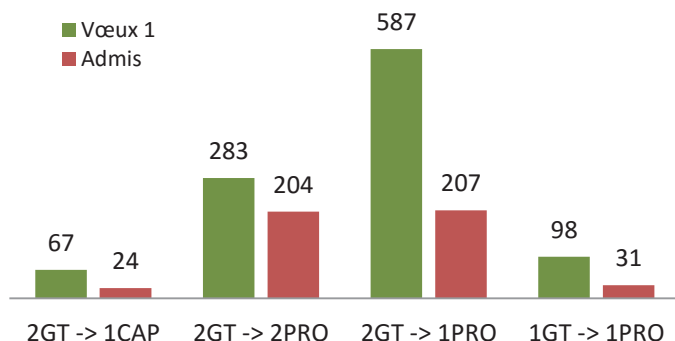
La majorité des candidats à une formation en apprentissage étaient des garçons (72.3%, pour seulement 27.7% de filles)

III - Les passerelles

1- Réorientation et passerelles vers la voie professionnelle

1035 élèves en provenance de la voie générale et technologique ont effectué un premier vœu amenant un changement de voie vers l'enseignement professionnel. La majorité de ces dossiers concernait les élèves de seconde générale et technologique postulant sur l'ensemble des formations accessibles (1ère année de CAP, 2nde et 1ère professionnelle).

Réorientation / Passerelles vers la voie professionnelle



Le reste des situations (9.4%) concerne des élèves de 1ère générale ou technologique souhaitant changer de voie d'orientation en accédant à une première professionnelle.

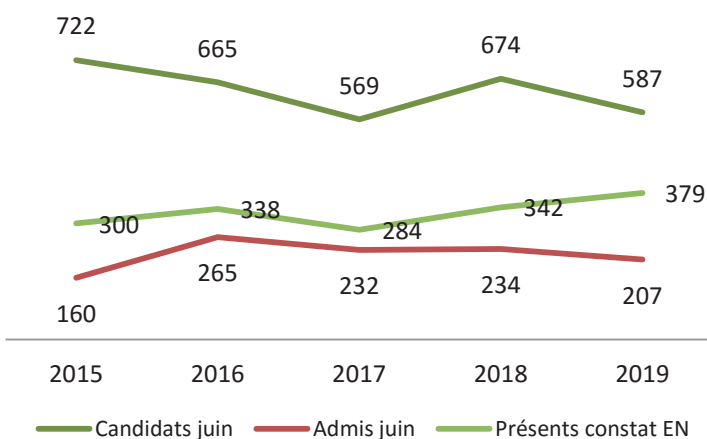
Si l'on observe uniquement les élèves en provenance de seconde générale et technologique, le taux d'admission en fonction du niveau de formation visé, diffère avec un taux plutôt faible pour l'admission en première année de CAP (35.8%) et pour l'admission en première

professionnelle (35.3%). Le taux d'admission est meilleur sur la seconde professionnelle avec 72.1% des candidats de 2GT qui ont obtenu une place. Ce taux d'admission a augmenté par rapport à l'année dernière où il était de 68%. On note qu'il y a moins d'élèves provenant de 2GT qui se sont portés candidats à une première professionnelle (-87).

Les 98 élèves de 1GT qui ont souhaité une réorientation vers une première professionnelle sont ceux qui ont le taux d'admission le plus faible, puisque seuls 31 ont eu une admission, soit 31.6%. Leur taux était de 24.7% en 2018.

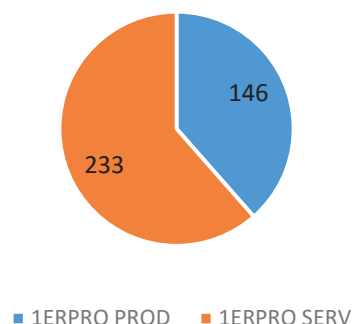
De façon globale, on observe cette année un taux d'admission de 33.% en première professionnelle pour les élèves de la voie générale et technologique.

À ces admissions via Affelnet, il convient d'ajouter les élèves admis suite aux remontées des listes supplémentaires ou ceux qui se sont repositionnés par rapport aux places vacantes de septembre. C'est pourquoi le constat de rentrée montre une augmentation de 172 élèves entre le calcul des admis et celui des présents. D'autre part, il n'est pas possible de faire apparaître ici les admissions en classe passerelle réalisées « au fil de l'eau », en cours d'année,



mais on sait que ces aménagements de scolarité sont une réalité et peuvent constituer une réelle opportunité pour les élèves qui envisagent, tôt dans l'année, une inflexion dans leur parcours de formation.

Enfin si l'on se focalise sur le type de secteur auxquelles appartiennent les formations, on s'aperçoit qu'une majorité d'admis l'ont été dans le secteur des services (61.4%)



2- Passerelles vers la voie générale et technologique

194 candidats de la voie professionnelle ont émis le souhait de rejoindre la voie générale et technologique, soit 33 de plus qu'en 2018. De façon globale, le taux d'admission a été de 73.7%.

Les élèves de seconde professionnelle se sont positionnés à 52.5% pour une entrée en première technologique, à 4.6% pour une entrée en première générale ou ont demandé à rejoindre une seconde générale et technologique pour 21.1% d'entre eux.

68.6% de ceux qui avaient fait un vœu vers la première technologique ont obtenu une admission. Pour ceux qui avaient demandé une première générale, le taux d'admission a été de 52.4%, alors que ceux qui ont souhaité une réorientation vers une seconde générale et technologique ont eu un taux d'admission de 92.7%.